

# TERMES DE RÉFÉRENCE – PRIX FORFAITAIRE

## PARTIE A

### 1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

#### a) Informations utiles concernant le pays

L'enseignement supérieur ivoirien est en expansion. La proportion de régions enregistrant au moins un établissement d'enseignement supérieur en 2021 s'est accru avec 22,6% contre 19,4% en 2020. Plus de 43% des étudiants sont dans l'enseignement supérieur privé. Le nombre sans cesse croissant de nouveaux bacheliers entre autres est à l'origine de l'accélération de l'ouverture de plusieurs universités, de la réhabilitation de salles de TD dans les universités.

La disparité entre les sexes mine le système ivoirien d'enseignement supérieur car 79 femmes y sont inscrites pour 100 hommes en 2021. Néanmoins, de 27,4% en 2020, la proportion de filles dans les filières scientifiques est passée à 33,7% en 2021.

L'appui aux demandes de services dans l'enseignement supérieur (secours financiers, nombre de lits disponibles, nombre moyen de repas annuels, nombre de restaurants universitaires) s'est amélioré au profit des filles surtout celles des filières scientifiques et aux étudiants vivant avec un handicap.

En dépit de ces efforts importants, aucune université ivoirienne n'est classée parmi les 200 meilleures universités africaines.

Tous les 73 Centres et Instituts de recherche scientifique sont fonctionnels. Cependant, la plupart des réformes initiées dans le domaine tardent à se concrétiser (accréditation, contrat de performance et assurance qualité). Seulement 5% des contrats de performance liant l'État aux structures de recherche sont mis en œuvre alors que la cible était de 100%.

On note une dégradation des conditions d'encadrement justifiée par le ratio étudiants/enseignant-chercheur de 25 contre 24 en 2020.

Le nombre d'enseignants-chercheurs promu au CAMES s'est accru de 48% par rapport à sa valeur de 2020, passant de 387 enseignants-chercheurs à 572.

Le financement de la recherche ne s'est pas amélioré en 2021. Il a baissé de 2020 (5,11%) à 2021 (5,02%), bien que le Fonds pour la Science, la Technologie et l'Innovation (FONSTI) soit resté fonctionnel.

Le fonctionnement de la recherche scientifique demeure peu connu et ses résultats ne sont pas suffisamment valorisés.

L'intérêt pour l'Enseignement Technique et la Formation professionnelle (ETFP) commence à grandir avec un nombre d'apprenants pour 100 000 habitants estimé à 456 en 2021 contre 442 en 2020. La proportion des filles dans les filières industrielles est également en nette progression (40,4% en 2021 contre 16,4% en 2020). L'offre de formation (enseignement technique et formation professionnelle) reste dominée par le privé avec une proportion de 68,9% des élèves. La proportion des établissements privés offrant des formations industrielles connaît une hausse montrant de plus en plus l'intérêt pour ce type de filière. Cette proportion est passée de 35,2% en 2020 à 43,6% en 2021.

L'indice de parité entre les filles et les garçons dans les effectifs de l'ETFP a connu un léger fléchissement (18,4 filles pour 20 garçons en 2021, contre 19 filles pour 20 garçons en 2020).

Le taux d'insertion des formés enregistre certes une progression, se chiffrant à 32,4% en 2021 contre 29,3% en 2020, mais reste très en-deçà de la cible attendue de 69% en 2021. Il y a donc lieu d'interroger la qualité de la formation qui devrait viser l'auto-emploi.

#### b) Situation actuelle dans le secteur concerné

Erasmus+ (*European Community Action Scheme for the Mobility of University Students*) est le programme de l'UE visant à soutenir des projets, des partenariats, des manifestations et la mobilité dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport en Europe. Il offre des

possibilités de financement pour la coopération dans tous ces domaines entre 33 pays européens (Etats membres + pays associés) et est géré par l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA).

Le programme Erasmus+ comporte trois volets : (i) mobilité des individus à des fins d'éducation et de formation, y compris à travers des Masters conjoints Erasmus Mundus ; (ii) coopération pour l'innovation et l'échange des bonnes pratiques ; (iii) soutien à la réforme des politiques d'enseignement.

Le programme 2021-2027 met fortement l'accent sur l'inclusion sociale, les transitions écologique et numérique et la promotion de la participation des jeunes à la vie démocratique.

Il soutient les priorités et les activités définies dans le cadre de l'espace européen de l'éducation, du plan d'action en matière d'éducation numérique et de la stratégie en matière de compétences pour l'Europe. En outre, Erasmus+ :

- soutient le socle européen des droits sociaux ;
- met en œuvre la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse 2019-2027 ;
- développe la dimension européenne du sport.

Son budget est estimé à 26,2 milliards d'euros, son financement ayant presque doublé par rapport au programme précédent (2014-2020). Sur la période 2014-2020, Erasmus+ a permis à environ 4 millions de personnes dont 35,000 Africains d'étudier, de se former et d'acquérir une expérience à l'étranger.

Outre ses activités intra-européennes, il octroie des subventions pour deux types de projets internationaux fondés sur un partenariat entre des organisations européennes, d'une part, et d'autres régions du monde, d'autre part :

- Echanges de mobilité pour les étudiants et le personnel de l'enseignement supérieur et professionnel, et pour les jeunes participant à des projets de coopération et de volontariat ;
- Projets de coopération pour les universités, les institutions de formation, les organisations de jeunesse et de sport.

Erasmus + a une forte dimension internationale via la coopération entre 33 pays européens et les pays tiers dans le monde entier. En effet, il offre un éventail de possibilités qui ont une dimension internationale, tant pour les individus que pour les institutions.

Cette forte dimension internationale exige donc promotion plus importante du programme Erasmus+ dans les pays tiers, y compris en Côte d'Ivoire.

En Côte d'Ivoire, le programme Erasmus+ reste largement méconnu. Cela se traduit par un nombre très limité de bénéficiaires. A titre d'illustration, en juillet 2020, seules 4 candidatures de Master Commun d'Erasmus Mundus avaient été soumises (dont 1 retenue), contre 1 160 pour le Ghana, parmi lesquelles 36 ont été acceptées. En 2022, il a été relevé 3 boursiers venant de la Côte d'Ivoire, et en 2023, il n'y a eu aucun boursier. Il est donc nécessaire de promouvoir Erasmus+.

Afin de remédier à cette situation, à la demande de l'UE, un point focal national Erasmus+ (ENFP) a été désigné au cours du premier semestre 2022 au sein du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche dont la mission principale est de vulgariser le programme Erasmus+ au sein des Institutions d'enseignement du pays. La Commission européenne déploie depuis juin 2023 un appui centralisé au réseau des ENFPs qui s'articule autour (i) du renforcement de l'accès au programme Erasmus+, (ii) de la capacitation des points focaux dans la délivrance de services aux soumissionnaires et (iii) de l'amélioration de la qualité des propositions soumises sous Erasmus+. Cet appui centralisé prévoit, chaque année, l'organisation, par les points focaux, d'une session nationale d'information Erasmus+ dans leurs pays respectifs. Malheureusement, cela reste insuffisant et rend nécessaire la mise à disposition de ressources additionnelles pour faire la divulgation des informations relatives à Erasmus+.

Le travail de promotion devra se faire en collaboration avec les sept Etats membres de l'UE présents en Côte d'Ivoire (France, Italie, Belgique, Espagne, Allemagne, Pays-Bas, Portugal), dans le cadre de la *Team Europe*.

**c) Programmes connexes et autres activités des donateurs**

L'Ambassade de France, à travers son Espace Campus France (service de promotion de l'enseignement supérieur français auprès des étudiants), gère de nombreux programmes de bourses pour différents partenaires et propose ainsi toute une gamme de prestations qui facilitent le séjour en France des étudiants étrangers boursiers.

L'Ambassade d'Allemagne, à travers le DAAD (*Deutscher Akademischer Austauschdienst* / Office allemand d'échanges universitaires), soutient l'internationalisation des établissements d'enseignement supérieur allemands, promeut la germanistique et la langue allemande à l'étranger, soutient les pays en voie de développement dans leur mise en place d'établissements d'enseignement supérieur compétitifs et, enfin, conseille les décideurs sur la politique éducative, sur le rayonnement scientifique à l'étranger et sur le développement.

De son côté, la DUE publie, chaque année, sur son site internet et ses réseaux sociaux, les appels à candidatures Erasmus+.

## 2 OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS

➤ **Objectif général**

Contribuer à augmenter le nombre de bénéficiaires Ivoiriens (individus et institutions) du programme Erasmus+ dans toutes ses composantes.

➤ **Objectif(s) spécifique(s)**

Renforcer la visibilité et la connaissance du programme Erasmus+ en Côte d'Ivoire dans toutes ses composantes auprès du public cible, dans les Institutions publiques d'enseignement supérieur et les établissements de formation professionnelle, en coordination avec les Etats membres de l'UE et le point focal national Erasmus+.

➤ **Services demandés, y compris la méthodologie suggérée**

- L'identification, l'accompagnement et la mise en réseau des *alumni* Erasmus afin de les engager dans la promotion du programme Erasmus+. Des *alumni* seront aussi impliqués dans les activités du projet, en faisant notamment des témoignages concernant leur expérience dans le programme Erasmus.

- L'organisation annuelle de journées portes-ouvertes Erasmus+ dans les universités et instituts publics du pays, assorties de séances de présentation du programme Erasmus+, d'explication (i) de l'accréditation Erasmus dans le domaine de l'enseignement supérieur, (ii) du processus de mobilité des individus (enseignants, enseignants-chercheurs, personnel administratif et technique, étudiants) à des fins d'apprentissage (déroulement de la mobilité des étudiants et du personnel de l'enseignement supérieur), (iii) de l'action Erasmus Mundus, (iv) des partenariats de coopération, (v) des appels à projets pour le renforcement des capacités dans l'enseignement supérieur. Lors de ces journées, des référents Erasmus+ devront être désignés par les établissements (un par établissement), de telle sorte qu'un réseau constitué du point focal national Erasmus+ et des référents Erasmus+ puisse être mis en place sous la houlette du point focal national. Ce réseau devra bénéficier d'un appui à la diffusion régulière des appels à propositions / candidatures Erasmus+.

Les établissements dans lesquels devront se tenir les journées portes-ouvertes (4 par an, soit 8 au total) sont les suivants :

- L'Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody ;
- L'Université Nangui Abrogoua d'Abobo ;
- L'Université Alassane Ouattara de Bouaké ;
- L'Université de Man ;

- L'Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa ;
- L'Université Peleforo Gon Coulibaly de Korhogo ;
- L'Université de San-Pedro ;
- L'Institut National Polytechnique Houphouët-Boigny de Yamoussoukro.

Des flyers pratiques, expliquant de manière simple les étapes à suivre pour bénéficier du programme Erasmus+, et spécifiques à chaque cible, étudiants comme personnels enseignant et administratif, devront être conçus et faire l'objet de distribution lors des journées portes-ouvertes.

- Dresser un état des lieux relatif au programme Erasmus+ dans chacun des 8 établissements précités. Cet état des lieux devra servir de base pour le choix des 4 premiers établissements dans lesquels se tiendront les journées portes-ouvertes au cours de la première année de mise en œuvre du projet. Les critères de sélection devront être accordés avec l'autorités contractante.

Durant les journées portes-ouvertes d'Abidjan, d'autres établissements d'enseignement supérieur public (l'Université Virtuelle de Côte d'Ivoire, l'Ecole Supérieure Africaine des Technologies de l'Information et de la Communication (ESATIC), l'Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC), l'Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS), entre autres), ainsi que les établissements d'enseignement supérieur privé du pays seront associés. D'autres établissements pourront également être associés.

- L'appui à la mise en place d'un guichet national Erasmus+ en concertation avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique. A cette fin, un document d'orientation technique sera produit de manière consensuelle avec toutes les parties prenantes et fera l'objet d'une validation formelle.

- L'appui technique aux institutions d'enseignement supérieur dans la recherche de partenariats et aux individus (personnel enseignant, administratif et technique, chercheurs et étudiants) dans la soumission de dossiers de candidatures de qualité.

- L'organisation de deux ateliers (un par an) à l'intention des acteurs de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, destinés à vulgariser l'appel à projets de renforcement des capacités dans la formation professionnelle et à renforcer leurs capacités pour la recherche de partenaires européens et le montage de projets de qualité. Les chefs d'établissements publics de formation professionnelle du pays (une soixantaine) y seront conviés. Le premier atelier regroupera la moitié, et le second le reste.

- L'organisation de deux ateliers-bilans (un par an) visant à évaluer les résultats du projet, le degré d'autonomie du point focal Erasmus+ et des référents Erasmus+ dans les établissements d'enseignement supérieur et le degré de fonctionnement du guichet national Erasmus+. Le premier atelier aura lieu à l'issue de la première édition des journées portes-ouvertes, et le second se déroulera à la fin du projet. Ces deux ateliers devront regrouper l'ensemble des parties prenantes.

Le projet a pour cibles les groupes suivants : Étudiants, apprenants, *Alumni*, enseignants, enseignants-chercheurs et personnel administratif et technique des institutions d'enseignement supérieur et de formation professionnelle impliqués<sup>1</sup>.

Le prestataire coordonnera la mise en œuvre des différentes activités sous la supervision de la Délégation de l'Union européenne en Côte d'Ivoire (DUE). L'ancrage institutionnel du projet sera la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur (DGES) à travers notamment le point focal national Erasmus+. Les frais de déplacement, de communication et d'hébergement lors des déplacements, ainsi que les per diem du point focal national devront être pris en charge par le projet.

---

<sup>1</sup> Les acteurs de la formation professionnelle ne sont concernés que par les deux ateliers annuels de vulgarisation de l'appel à propositions qui les concerne. Les chefs d'établissements publics de formation professionnelle du pays y seront conviés.

Un comité de suivi constitué de la DGES, du point focal national, de la DUE et des universités concernées sera mis sur pied afin de suivre l'organisation et le déroulement des différentes activités menées dans le cadre de ce projet.

### ➤ **Résultats attendus**

Les produits attendus sont les suivants :

- Résultat 1 : Réalisation d'un état des lieux des 8 établissements d'enseignement supérieur publics identifiés en matière de connaissance et d'utilisation du programme Erasmus+ ;
- Résultat 2 : Mise en place et animation du réseau d'alumni par la tenue de quatre réunions semestrielles à Abidjan ;
- Résultat 3 : Au moins une édition de journées portes-ouvertes de vulgarisation du programme Erasmus+ est organisé, dans les 8 Institutions d'enseignement supérieur ciblées avec la contribution / participation active des référents Erasmus+ qui seront désignés au préalable dans chaque institution, à raison de 4 journées portes-ouvertes par an, avec la production de flyers pratiques adaptés à chaque cible et fournissant clairement les étapes à suivre pour bénéficier du programme Erasmus+ ;
- Résultat 4 : Le point focal national et les référents Erasmus+ des institutions concernées sont accompagnés et soutenus dans la mise en réseau, dans la diffusion régulière des appels à candidatures et dans l'assistance continue à leurs Institutions, étudiants, enseignants-chercheurs et personnel administratif et technique, dans la recherche et la conclusion de conventions de partenariats, ainsi que dans la préparation de dossiers de candidature et de projets de renforcement de capacités de qualité Erasmus+ ;
- Résultat 5 : Un document d'orientation technique pour la mise en place et fonctionnement d'un guichet Erasmus+ national est élaboré de manière participative avec toutes les parties prenantes et validé formellement par toutes les parties prenantes ;
- Résultat 6 : L'organisation de deux ateliers (un par an) à l'intention des acteurs de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (ETFP), destinés à vulgariser l'appel à projets de renforcement des capacités dans la formation professionnelle et à renforcer leurs capacités pour la recherche de partenaires européens et le montage de projets de qualité ; chaque atelier regroupera une trentaine de chefs d'établissements de formation professionnelle du pays qui en compte une soixantaine ;
- Résultat 7 : Deux ateliers-bilans sont organisés avec l'ensemble des parties prenantes en vue d'évaluer l'effectivité et les retombées de la vulgarisation du programme Erasmus+ en Côte d'Ivoire, de même que la pérennité des acquis, notamment l'autonomie du point focal et des référents au-delà du projet-ci.

## **3 LOGISTIQUE ET CALENDRIER**

Voir **aussi** Partie B des Termes de Référence.

## **4 EXIGENCES**

Voir **aussi** Partie B des Termes de Référence.

## 5 RAPPORTS/LIVRABLES

Intitulé	Contenu	Langue	Délai ou date limite de soumission	Nombre de copies (si rapport/livrable en format papier/USB/CD/DVD)
Rapport de démarrage	Analyse de la situation existante y inclus l'état des lieux des 8 établissements d'enseignement supérieur publics, actualisation de la méthodologie et du plan de travail détaillé	Français	Au plus tard 30 jours après le démarrage du projet	3
Rapports d'activités semestriels	Rapports succincts indiquant l'état d'avancement de la mise en œuvre des activités, les résultats obtenus, et mettant en avant les facteurs de succès et d'échec ainsi que les bonnes pratiques et leçons apprises	Français	Au plus tard 30 jours après la fin de chaque semestre	3
Document d'orientation technique	Analyse de la faisabilité de la mise en place et du fonctionnement d'un guichet Erasmus+ national	Français	Dans le courant du premier trimestre de la deuxième année de mise en œuvre	3
Rapport final	Bilan global de la mise en œuvre avec une description des problèmes rencontrés et une proposition de recommandations pour d'éventuelles actions similaires futures	Français	Au plus tard 60 jours après la date de fin de mise en œuvre des activités	3

## 6 MONITORING ET ÉVALUATION

### ➤ Définition des indicateurs de performance et de qualité

- Nombre de personnes participant aux journées portes-ouvertes (à désagréger par sexe et par groupe cible : étudiants, enseignants-chercheurs, personnel administratif et technique) ;
- Nombre de dossiers Erasmus+ soumis chaque année (pour ce qui concerne les candidatures individuelles, à désagréger par sexe et par groupe cible : étudiants, enseignants-chercheurs, personnel administratif et technique) ;
- Nombre de projets de renforcement des capacités des établissements d'enseignement supérieur soumis chaque année ;
- Nombre de projets de renforcement de capacités des établissements de formation professionnelle soumis chaque année ;
- Nombre de référents Erasmus+ capables de fonctionner de manière autonome (sans appui technique) au terme du projet ;
- Nombre de candidate.s retenu.e.s à l'issue du processus de sélection des candidatures (à désagréger par sexe et par groupe cible : étudiants, enseignants-chercheurs, personnel administratif et technique).

## 7 INFORMATIONS PRATIQUES

Base juridique de la procédure : Contrat spécifique en application du contrat cadre SEA 2023 — LOT 12 : Education, culture et jeunesse - INTPA/2022/EA-OP/0102

Veillez adresser toute demande de clarification et toute autre communication à l'adresse suivante : [DELEGATION-IVORY-COAST-CRIS-FWC-OFFERS@eeas.europa.eu](mailto:DELEGATION-IVORY-COAST-CRIS-FWC-OFFERS@eeas.europa.eu)

## 8 ANNEXES

Sans objet.

## Partie B

### 1. Zone bénéficiaire

Côte d'Ivoire

### 2. Autorité contractante spécifique

L'Union européenne, représentée par la Commission européenne, B-1049 Bruxelles, Belgique

### 3. Langue du contrat spécifique

Français

### LIEU ET DURÉE

#### 4. Lieu

Le lieu d'exécution est à Abidjan principalement et à domicile. Les lieux de mission sont : Yamoussoukro, Bouaké, Korhogo, San-Pedro, Daloa, Man.

#### 5. Date de début et période de mise en œuvre

La date indicative de début est le 1<sup>er</sup> juillet 2024 et la période d'exécution du contrat spécifique sera de 730 jours à compter de cette date. Date indicative de fin : 30 juin 2026.

Un minimum de 172 jours est demandé à Abidjan et sur les lieux de mission.

### EXIGENCES

#### 6. Expertise

Pour cette mission, au moins deux expert.e.s doivent être proposé.e.s. Les exigences minimales couvertes par l'ensemble de l'équipe d'experts sont détaillées ci-dessous :

**Expert.e principale 1 chef.fe d'équipe (avec une expérience professionnelle dans un secteur pertinent à ce lot d'au moins 12 ans) & Expert.e principale 2 (avec une expérience professionnelle dans un secteur pertinent à ce lot d'au moins 3 ans) :**

#### Qualification et compétences

- Diplôme d'études supérieures de niveau BAC + 3 ou équivalent dans un domaine pertinent, ou en son absence cinq ans d'expérience professionnelle équivalente.
- Qualifications supplémentaires en lien avec la mobilité universitaire – ou de manière plus générale avec les établissements d'enseignement supérieur – internationale souhaitée.
- Compétences en matière de politiques d'éducation et de développement de l'UE.
- Facilité de communication, excellente capacité de rédaction et de synthèse.

#### Expérience professionnelle générale

- Un des membres de l'équipe doit avoir une expérience d'un minimum de 12 ans dans le domaine de l'enseignement supérieur et/ou de la formation professionnelle ou dans d'autres domaines pertinents avec la prestation demandée, en Europe et/ou en Afrique.
- Un des membres de l'équipe doit avoir une expérience requise d'un minimum de 3 ans dans le domaine de la formation professionnelle ou dans d'autres domaine pertinents avec la prestation demandée, en Europe et/ou en Afrique.
- Excellente pratique du français à l'oral et à l'écrit.

#### Expérience professionnelle spécifique



- a. Expérience requise d'au moins 3 ans dans la promotion du programme Erasmus+.

**7. Dépenses accessoires**

Sans objet.

**8. Montants forfaitaires.**

Sans objet.

**9. Provision pour vérification des dépenses**

Sans objet.

**10. Autres détails**

Toutes les exigences minimales de l'équipe d'experts proposée doivent être reflétées et détaillées dans le document « Organisation et Méthodologie ». L'ensemble des frais de voyage doivent être inclus dans le budget dans la rubrique « Autres coûts ».

\*\*\*